



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1248

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Requalification de la rue du Moulin d'Arche - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1248**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Requalification de la rue du Moulin d'Arche - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2008-0455 en date du 15 décembre 2008, l'identification de l'opération de requalification de la rue du Moulin d'Arche à Saint Cyr au Mont d'Or, à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le chemin du Moulin d'Arche est une voie de desserte locale, bordée de lotissements, très utilisée en transit ouest-est. La sécurité des cheminements piétons n'est pas assurée faute de trottoirs permettant l'accès à la route de Lyon et aux transports en commun. Les vitesses pratiquées sont élevées, 68 % des véhicules circulent à plus de 50 km/h. L'accès aux propriétés riveraines est rendu difficile par les vitesses pratiquées et le manque de visibilité.

Le projet d'aménagement du Moulin d'Arche prévoit donc de :

- sécuriser la circulation générale en contrôlant la vitesse par la réduction de la largeur de chaussée, la création de deux alternats et la pose de coussins lyonnais,
- créer des trottoirs de 1,50 mètre de largeur accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- créer une zone de stockage pour les mouvements de tourne à gauche afin de faciliter les accès riverains.

Le projet se développe dans l'emprise actuelle et ne nécessite aucune acquisition foncière.

Le conseil de Communauté est sollicité pour l'individualisation d'une autorisation de programme de la phase de travaux pour un montant de 900 000 € qui se décompose comme suit :

- voirie,
- maçonnerie,
- assainissement pluvial,
- plantations,
- signalisation, mobilier urbain et divers.

Les travaux d'aménagement sont programmés à partir du 2^e semestre 2010 pour une durée de 8 mois. Ils seront réalisés dans le cadre d'un appel d'offres à lancer pour le lot voirie et sur les marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie pour les autres lots ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la rue du Moulin d'Arche à Saint Cyr au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation partielle d'une autorisation de programme C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme - Maîtriser les eaux pluviales urbaines et périurbaines sur l'opération n° 2095 - Saint Cyr au Mont d'Or, rue du Moulin d'Arche pour un montant de 900 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.